



Santé & Sécurité
au Travail

Centre National France SST
ANTARES Bureaux – Téléport 4
2 Avenue René MONORY
86360 Chasseneuil-du-Poitou

info@FranceSST.com

Programme de formation

Maintien et Actualisation des Compétences de Formateur en prévention des RPS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de mettre en place et d'animer des actions de sensibilisation et de formation à la prévention des Risques PsychoSociaux.



Prérequis

- Être Formateur ou Consultant en prévention des Risques Psychosociaux.

Public cible

Personnels d'établissements publics et privés ou intervenants extérieurs.

Nombre de participants

12 personnes maximum conseillé

Durée

2 jours consécutifs (14 heures)

Références réglementaires

Art. L4121-1 à 3 ; Art. L1152-1 ; L1153-1 ; L1142-2-1 du Code du Travail.

OBJECTIFS :

- Être capable de conseiller sur la réglementation des RPS ;
- Être capable d'identifier les facteurs de RPS ;
- Être capable d'identifier les RPS de l'établissement ;
- Être capable d'identifier les conséquences des RPS ;
- Être capable d'animer une formation de Référent Harcèlement Sexuel et Agissements Sexistes (RHSAS CSE et Établissement) ;
- Être capable d'adapter sa formation au public managers ou agents ;
- Être capable de concevoir, de mettre en place et d'animer une formation à la prévention des RPS en fonction de la demande ;
- Être capable d'élaborer les Annexes RPS des DUER/PAPRiPACT.

MOYENS D'ANIMATION :

- Apports de connaissances ;
- Échanges interactifs avec les stagiaires ;
- Mises en situation pédagogiques ;
- Étude de cas pratiques.

ORGANISATION ET MODALITÉS :

- Formation en présentiel ;
- Accès à notre « Espace Formateur » en ligne, pendant et après la formation, comportant toute la documentation.

CONTENUS INDICATIFS :

JOUR 1

- Obligations des employeurs en matière de Sécurité, de Santé physique et mentale ;
- Conception et animation d'une action de formation RPS ;
- Causes et facteurs de RPS ;

JOUR 2

- La formation professionnelle continue en France ;
- Andragogie à cerveau total et pédagogie active en formation d'adultes ;
- Élaboration des Annexes RPS des DUER/PAPRiPACT.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Évaluations formatives et continues pendant les mises en situation de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT :

- Un Formateur de formateurs RPS.

OBTENTION FINALE :

- Certificat de réalisation (Conforme à l'arrêté 2018 du Ministère du Travail) ;
- **Diplôme de « Formateur en prévention des RPS »** (Conforme au Décret du 30 juin 2015).